

# Bénévolat dans l'agglomération, état des lieux, évolution, besoins, perspectives

par France Bénévolat Nantes Atlantique,  
présentation d'André Verchère pour le Conseil de Développement le 6 mai 2009

## La relation avec les collectivités, propositions.

*Les aides à la vie associative revêtent différents modes et ces aides sont importantes. Je limite mon intervention à l'aide que peuvent ou pourraient apporter les Collectivités territoriales au développement du bénévolat de mon point de vue.*

*Observons d'abord ce dont les associations ont besoin pour mobiliser et gérer les bénévoles , nous chercherons ensuite comment les collectivités peuvent les y aider.*

- Recruter de nouveaux bénévoles*
- Recruter ou faire émerger de nouvelles compétences pour répondre au besoin accru de professionnalisation*
- Intégrer et Fidéliser les bénévoles*
- Les former*
- Les faire vivre en bonne entente, entre eux ou avec les autres personnes rencontrées : salariés, volontaires, utilisateurs, bénéficiaires...*
- Les faire adhérer au projet associatif*
- Reconnaître et valoriser les bénévoles*

*Les responsables associatifs doivent se préoccuper de management, de l'évolution du projet associatif, de la gestion des projets, de financement, de communication interne, de communication externe, sans oublier les aspects techniques liés à l'activité propre de l'association. C'est lourd !*

### **Quelles sont alors les aides possibles ?**

*Pour que, au delà du financement, la collectivité soit actrice, je propose quelques pistes sur lesquelles les collectivités pourraient jouer un rôle plus important pour le développement du bénévolat .*

*1- les formations offertes aux salariés doivent l'être aussi aux bénévoles:*

*parce que bénévoles et salariés se rencontrent dans l'action et doivent pouvoir parler le même langage, on doit pouvoir proposer aux bénévoles une « formation tout au long de la vie » et un « droit individuel à la formation » ;*

*La **formation technique** des bénévoles doit être prise en charge au même titre que la formation des salariés.*

*2-favoriser les formations participant au développement personnel du bénévole et à la gestion collective des Ressources bénévoles :*

*A côté des formations concernant les connaissances, il est important de financer des formations sur le thème de la **communication interne** et celles facilitant la prise en compte des expériences de mutualisation; les meilleurs résultats en la matière sont d'ailleurs dans des formations communes aux salariés et aux bénévoles, réglant ainsi ou évitant bien des conflits.*

*3- financer les formations et exiger la valorisation du bénévolat dans les documents financiers :*

*l'absence de financement ou la méconnaissance des sources de financement (type CDVA) empêchent souvent l'organisation et la mise en place de formations ; les collectivités territoriales pourraient financer les formations des bénévoles au même titre qu'elles financent les projets associatifs.*

« Les responsables associatifs connaissent les dispositifs d'aide à la formation des bénévoles dans une proportion de 38% (mais seulement 10% les maîtrisent tout à fait), et seulement 35% des responsables – surtout dans les plus grandes associations – connaissent bien le dispositif de validation des acquis de l'expérience bénévole (loi de 2002). Une association sur quatre – essentiellement celles qui disposent de salariés et d'un budget supérieur à 75.000 euros – valorise le bénévolat dans ses documents financiers. » (extrait de Recherches et Solidarités) .

#### 4- bénévolat de compétence au sein des Collectivités territoriales:

*parce que la Collectivité territoriale est aussi employeuse, elle pourrait proposer à ses salariés d'accompagner des projets associatifs, en relation avec les différents métiers de la collectivité, comme le font certaines entreprises avec le bénévolat de compétence notamment. Elles auraient là un rôle d'exemple. « Entreprise citoyenne ⇔ Collectivité citoyenne ».*

#### 5- des centres de ressources mutualisant :

*la collectivité peut favoriser la création ou le développement de centres ressources indépendants et leur donner les moyens d'œuvrer ensemble tout en restant chacun dans leur domaine de compétence ; pourquoi pas un lieu unique au niveau d'une ville ou d'un département? Je pense France Bénévolat bien sûr, aux Points d'appui, Maison des Associations, CRIB, Profession sport, services de la mairie ou associations créées à l'initiative d'une collectivité, banques de données et tout ce qui peut exister en local. Ce centre pourrait être ouvert aux associations et au grand public.*

*C'est je crois ce que propose la Ville de Paris, avec le CAP Carrefour des Associations Parisiennes, lieu ressources et lieu rencontre. C'est ce que veut faire le CRIB 44.*

*Il serait par contre dommageable que chaque collectivité crée ses propres regroupements de compétences ; il y aurait alors accumulation sans créer pour autant davantage de services.*

#### 6- financer des « projets » au sein même des associations :

*Les collectivités débloquent assez facilement des fonds pour les porteurs de projet, surtout chez les jeunes, facilitant ainsi les créations d'associations souvent éphémères alors que le projet lui-même pourrait se perpétuer ; je propose que ces fonds puissent aussi financer des projets nouveaux développés par les jeunes au sein même d'associations existantes .*

*Dans le même esprit des financements pourraient être consentis à des retraités qui ont envie de développer un projet bénévole.*

*Exemple : j'arrive à la retraite et j'ai le souci de transmettre mon savoir ou mon vécu , j'ai une idée qui se transforme en projet, je cherche une association qui hébergera mon projet et je sollicite un financement qui permettra le lancement du projet dans l'association choisie.*

*Il ne s'agit pas d'un projet d'une association, mais d'un projet personnel citoyen apporté à une association. Pourquoi ne pas le financer et valoriser ainsi le porteur, qu'il soit jeune, retraité, demandeur d'emploi, salarié... ?*

#### 7- une concertation territoriale sur la communication :

*La communication externe pose beaucoup de problèmes aux associations qui ne savent comment faire passer leurs messages. Tenant compte du trop grand nombre d'associations et donc de messages, souvent une Mairie va refuser la publication d'articles dans le magazine municipal, refusant par exemple d'annoncer une assemblée générale. Ce refus est ressenti par l'association comme un refus de reconnaissance de son action, et donc un refus de valoriser l'action bénévole.*

*Je pense qu'une grande concertation doit être préconisée entre les associations et leur mairie de façon à trouver un support qui donne satisfaction à tous.*

#### 8- un inventaire des bonnes pratiques :

*Voilà, j'ai voulu donner quelques pistes d'actions qui permettraient aux collectivités de favoriser le bénévolat associatif. Il y a sans doute bien d'autres domaines de recherche. Certaines collectivités sont sensibles au développement du bénévolat et chacun des domaines que j'ai abordés connaît sans doute déjà des réalisations au moins partielles. Un inventaire des bonnes pratiques serait bien utile en la matière. .. et ce sera ma dernière proposition.*

# Bénévolat dans l'agglomération, état des lieux, évolution, besoins, perspectives

par France Bénévolat Nantes Atlantique,  
présentation d'André Verchère pour le Conseil de Développement le 6 mai 2009

## Résumé des suggestions faites pour des propositions à porter auprès des élus.

*« Formation tout au long de la vie » et « droit individuel à la formation »  
pour les bénévoles comme pour les salariés.*

*Favoriser et financer les formations communes aux salariés et aux bénévoles.*

*Favoriser le bénévolat de compétence dans les Collectivités.*

*Financer des projets personnels dans leur mise en œuvre au sein même des associations existantes.*

*Favoriser la valorisation des bénévoles en faisant la promotion du Passeport Bénévole de France Bénévolat, comme l'a fait la Ville de Paris en le diffusant systématiquement vers les associations (une personnalisation locale est possible).*

*Créer des regroupements d'associations ressources, maisons communes, en veillant à ne pas créer de doublons.*

*Favoriser une meilleure communication externe pour les associations œuvrant sur le territoire de la collectivité.*

*Outre le financement des emplois « aidés » dans les associations, donner aux responsables associatifs les moyens d'accompagner vers l'emploi et de professionnaliser ; il y a sans doute des synergies à créer. Les centres ressources peuvent faire des propositions mais il faut une véritable volonté collective.*

*Pour les stagiaires longue durée, faire en sorte que les associations soient à égalité de rémunération avec les collectivités.*

\*\*\*\*